

C2A

Commissariat Audit Assistance

Société de commissariat aux comptes
inscrite près la cour d'Appel de
Saint Denis de la Réunion

Associés : P. BOURSIER
R. COUMAU
W. GARCIA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

REPERE

Réseau Périnatal Réunion

Association Loi 1901

Siège social : 115 D, Allée de Montaignac
97427 ETANG-SALE LES HAUTS

SIRET / APE : 440 137 750 00020 / 9499Z

Sur les comptes clos au

31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

REPERE

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'organe délibérant,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association REPERE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie intitulée « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant l'incidence de la crise COVID-19.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

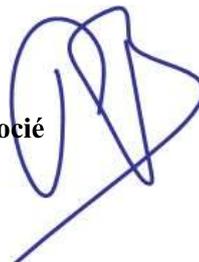
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint Paul, le 02 Juillet 2020

C2A, Commissaire aux Comptes

Pierre BOURSIER, associé



ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	1 781	1 781		
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	46 718	44 729	1 988	2 882
<i>Autres</i>	73 103	44 427	28 676	13 289
<i>Immobilisations grévées de droit</i>				
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>	2 000		2 000	2 000
<i>Créances rattachées aux participations</i>				
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	3 432		3 432	3 432
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	127 034	90 938	36 096	21 603
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Matières premières et autres approvisionnements</i>				
<i>En-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	30 546		30 546	242
Créances				
<i>Créances Usagers et comptes rattachés</i>	15 077		15 077	78 836
<i>Autres</i>	1 484		1 484	2 604
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	410 332		410 332	474 123
<i>Charges constatés d'avance</i>	2 828		2 828	2 149
TOTAL ACTIF CIRCULANT	460 268		460 268	557 954
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Primes de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecart de conversion actif</i>				
TOTAL GENERAL	587 302	90 938	496 364	579 557

Bilan Passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>	124 914	124 914
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
Résultat de l'exercice	-2 920	43 445
<i>Report à nouveau</i>	214 484	182 075
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	336 478	350 435
Autres fonds associatifs		
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>	11 037	
<i>Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
<i>Droits des propriétaires (Commodat)</i>		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	347 515	350 435
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
TOTAL PROVISIONS		
FONDS DEDIES		
<i>Fonds dédiés sur subventions</i>	84 426	160 817
<i>Fonds dédiés sur autres ressources</i>		
TOTAL FONDS DEDIES	84 426	160 817
DETTES		
<i>Emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>	15	15
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	25 976	35 375
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	38 282	31 165
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	150	
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		1 750
TOTAL DETTES	64 423	68 306
<i>Ecarts de conversion passif</i>		
TOTAL GENERAL	496 364	579 557

Compte de Résultat

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018	Ecart €	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
<i>Ventes de marchandises</i>				
<i>Production vendue (biens et services)</i>	58 515	57 628	887	1,54
<i>Production stockée</i>				
<i>Production immobilisée</i>				
<i>Produits nets partiels sur opérations à long terme</i>				
<i>Subventions d'exploitation</i>	449 560	522 981	-73 421	-14,04
<i>Reprises sur provisions et amortissements, transferts de</i>	13 149	124 084	-110 935	-89,40
<i>Cotisations</i>	13 559	13 465	94	0,70
<i>Autres produits</i>	9	5	4	82,40
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	534 791	718 163	-183 372	-25,53
CHARGES D'EXPLOITATION				
<i>Achats de marchandises</i>				
<i>Variation des stocks</i>				
<i>Achats de matières premières et autres approvisionnem</i>				
<i>Variation des stocks</i>				
<i>Autres achats et charges externes</i>	217 658	405 085	-187 427	-46,27
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	16 304	5 216	11 088	212,60
<i>Salaires et traitements</i>	267 795	237 798	29 997	12,61
<i>Charges sociales</i>	96 227	77 013	19 214	24,95
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	8 041	8 208	-167	-2,03
<i>Dotations aux provisions sur immobilisations</i>				
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>				
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>				
<i>Subventions accordées par l'association</i>				
<i>Autres charges</i>	9 498	1 657	7 842	473,38
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	615 524	734 976	-119 452	-16,25
RESULTAT D'EXPLOITATION	-80 732	-16 813	-63 920	380,19
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS				
EXCEDENT OU DEFICIT TRANSFERE				
DEFICIT OU EXCEDENT TRANSFERE				
<i>Produits financiers de participation</i>				
<i>Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'acti</i>				
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	222	220	2	0,75
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>				
<i>Différences positives de change</i>				
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de plac</i>				
PRODUITS FINANCIERS	222	220	2	0,75
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>				
<i>Intérêts et charges assimilées</i>				
<i>Différences négatives de change</i>				
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de pl</i>				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER	222	220	2	0,75

Compte de Résultat (suite)

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart €	%
RESULTAT COURANT	-80 510	-16 592	-63 918	385,23
<i>Produits exceptionnels sur opération de gestion</i>	6 250	75	6 175	NS
<i>Produits exceptionnels sur opération en capital</i>		10	-10	-100,00
<i>Reprises provisions et transferts de charges</i>				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 250	85	6 165	NS
<i>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</i>	5 050	1 056	3 994	378,38
<i>Charges exceptionnelles sur opération en capital</i>		242	-242	-100,00
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 050	1 297	3 753	289,31
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 200	-1 212	2 412	-198,98
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTAT IMPOTS SUR LES BENEFICES				
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DE ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCE	76 390	61 250	15 140	24,72
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 920	43 445	-46 365	-106,72

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : RESEAU PERINATAL REUNION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 496 364 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 2 920 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, sauf sur les points suivants :

- Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

-

- Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 7 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 4 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 197		1 416	1 781
Immobilisations incorporelles	3 197		1 416	1 781
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	46 718			46 718
- Instal.générales, agencements aménagements divers	6 839			6 839
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 428	22 534	2 698	66 264
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	99 985	22 534	2 698	119 821
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 000			2 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 432			3 432
Immobilisations financières	5 432			5 432
ACTIF IMMOBILISE	108 614	22 534	4 114	127 034

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		22 534		22 534
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		22 534		22 534
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	1 416	2 698		4 114
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	1 416	2 698		4 114

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 197		1 416	1 781
Immobilisations incorporelles	3 197		1 416	1 781
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	43 836	894		44 729
- Instal.générales, agencements aménagements divers	2 527	661		3 188
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 451	6 486	2 698	41 239
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	83 814	8 041	2 698	89 157
ACTIF IMMOBILISE	87 011	8 041	4 114	90 938

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 22 821 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 432		3 432
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	15 077	15 077	
Autres	1 484	1 484	
Charges constatées d'avance	2 828	2 828	
Total	22 821	19 389	3 432
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clts-factures a etablr	2 567
Organismes sociaux pdt a rece.	635
Total	3 202

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées	124 914			124 914
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	124 914			124 914
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	182 075	32 408		214 484
Résultat de l'exercice	43 445	-43 445	2 920	-2 920
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		11 037		11 037
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	350 435		2 920	347 515

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 64 408 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 976	25 976		
Dettes fiscales et sociales	38 282	38 282		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	150	150		
Produits constatés d'avance				
Total	64 408	64 408		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn.-/non parvenues	7 749
Prov.conges payes	7 213
Charges sociales congés payés	3 210
Formation continue	5 212
Avoir à établir	150
Total	23 534

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees avance	2 828		
Total	2 828		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 859 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
ARS CPOM 2017	482 667	132 649	73 664	-58 985	
DRASS		9 000			9 000
ARS EVA		10 677		6 000	16 677
ARS BEBE SECOUE		8 490			8 490
ARS MANNEQUINS			2 716	17 787	15 071
ARS BUREAU/MOBILI			10	1 408	1 398
ARS WEB DOCUMENT				20 729	20 729
ARS SITE INTERNET				13 061	13 061
Total	482 667	160 816	76 390		84 426

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'association REPERE ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie COVID-19 et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2019 de l'association, le Conseil d'Administration de l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

C2A

Commissariat Audit Assistance
Société de commissariat aux comptes
inscrite près la cour d'Appel de
Saint Denis de la Réunion

Associés : P. BOURSIER
R. COUMAU
W. GARCIA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REPERE

Réseau Périnatal Réunion

Association Loi 1901

Siège social : 115 D, Allée de Montaignac
97427 ETANG-SALE LES HAUTS

SIRET / APE : 440 137 750 00020 / 9499Z

Sur les comptes clos au

31 DECEMBRE 2019

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES****REPERE****Exercice clos 31 décembre 2019**

Aux membres de l'organe délibérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

PERSONNES CONCERNEES	NATURE DE LA CONVENTION	MONTANT
Mme DORAY Bérénice	Remboursement de frais de formation "Le dépistage de la trisomie 21 en 2019" Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.	450 €
Mme DUMONT Coralie	Remboursement de frais de formation "Le dépistage de la trisomie 21 en 2019" Prestations de coordination pour le REPERE Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.	3 191 €
Mme LEGER Aurélie	Prestations de formation des professionnels pour le REPERE Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.	804 €
Dr RICHARD Magali	Remboursement de frais de formation. "Préparer et accompagner la naissance et les premiers jours de la vie, d'après les nouvelles recommandations et connaissances scientifiques" Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019.	300 €

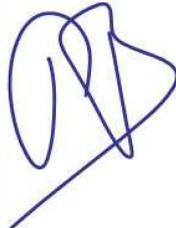
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Saint Paul, le 02 Juillet 2020

C2A, Commissaire aux Comptes

Pierre BOURSIER, associé



**Professeur Peter Von Theobald
Président**



Réseau Périnatal Réunion
115 D. Allée de Montaignac
97427 ETANG-SALÉ LES HAUTS
☎ 0262 35 15 59 - Fax : 0262 35 15 65
SIRET : 440 137 750 00038